

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEC Françoise, JUANABERRIA  
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,  
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame  
VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur  
REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à  
Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné  
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné  
procuration à Monsieur VERGUES Michel.**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine,  
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 25****DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA  
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**Compte tenu du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel suite aux  
élections municipales partielles intégrales du 8 janvier 2023,Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre représentant  
le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE NOMMER** comme membre représentant le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales :
  - o Régine VIALA Refregès 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 10 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de  
la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*

*Adresse de réception en préfecture  
012-211202312-20230203-20230302\_25-DE  
Reçu le 09/02/2023*